

**Centre Communal d'Action Sociale
De la commune de BELLEVILLE SUR LOIRE**

SEANCE DU JEUDI 24 AOUT 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre août à dix-huit heures trente minutes,
Le Centre Communal d'Action Social dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des mariages, sous la présidence de Bruno VAN DER PUTTEN

Etaient présents : Mmes, DOISNE, EVEN, BRUNOT, LEVEQUE, CONTRERAS, GOSSET, VAN DER PUTTEN,
Mr MAURO
Absents excusés : Mmes POULAIN, PARAT, PARENT
Absents : Mme NAQUIN, Mr JEANDEL
Date de convocation : 17 août 2023
Secrétaire de séance : Guido MAURO

Mme POULAIN a donné procuration à Mme DOISNE

L'Assemblée décide :

- De nommer par arrêté, Mme Denise FOUCHER en remplacement de Mr Alain DAVID, démissionnaire,
- De régler les factures à Zoé confetti de Cosne sur Loire, Super U de Bonny sur Loire, Utile et la Boulangerie PIFFARD de Belleville sur Loire concernant le repas champêtre du 21 juin 2023,
- D'accepter l'offre du Traiteur Élan de Sancerre et l'offre de Nathalie BERNAT, accordéoniste pour l'animation du repas des aînés prévu le dimanche 08 octobre 2023,
- De renouveler le colis de Noël aux personnes ayant atteint l'âge de 65 ans domiciliées sur la commune,
- De régler la facture de la « passerelle Berrichonne », pour un montant de 64.47 €, factures du mois de juillet, représentant les achats alimentaires pour les deux familles Ukrainiennes accueillies sur la commune,
- D'accorder une aide au chauffage (dispositif mis en place lors de la réunion du conseil d'administration du 24 février 2021) à 12 familles pour un montant de 3 700 €, qui sera versé sur le compte des différents fournisseurs d'énergie, EDF et Total Énergie,
- De reconduire la remise du Pass' Sport Culture 2023-2024, délivré aux enfants scolarisés dès la maternelle et jusqu'à la fin de leur scolarité,
- De régler la facture de 2000 € à l'auto-école BLANQUEZ de Saint-Amand-Montrond suite à la décision d'organiser une journée de sensibilisation aux évolutions du Code de la route et aux effets du vieillissement sur la conduite automobile en partenariat avec l'association « Prévention MAIF » qui aura lieu le mardi 14 novembre 2023, au travers de divers ateliers : révision du code de la route, séance pratique de conduite, atelier de santé, constat amiable.

L'assemblée informe :

- Bloquer la date du 07 janvier 2024 pour la galette des aînés,
- De la possibilité aux membres du Centre Communal d'Action Sociale de participer au prochain salon des maires,
- Que l'entreprise VEOLIA, octroie une provision de 1500 €, pour d'éventuelles demandes d'aides auprès d'administrés qui seraient en difficultés.

Bruno VAN DER PUTTEN
Le président



Guido MAURO
Secrétaire